



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

MECKLENBOURG-SCHWERIN.

ROSTOCK, 28 SEPTEMBRE. — Notre ville vient d'échapper par miracle, à un grand danger. La fabrique de gaz, nécessaire à l'éclairage de l'hôtel du Soleil a été établie, avec le consentement tacite de la police, au centre de la ville, sous la salle dite d'Apollon. Les représentations faites dans le temps par les voisins ne furent pas écoutées, l'établissement continua à subsister, et on était même sur le point de consentir en sa faveur une concession pour plusieurs années. Le 19 de ce mois, à une heure de l'après-midi, les habitans des maisons voisines ont été jetés dans la consternation par le bruit d'une violente explosion et un ébranlement très fort qui suivit : le gazomètre venait d'éclater ! Des fenêtres furent brisées et les oscillations que les constructions ont éprouvées ont été assez violentes pour faire craindre leur renversement. Heureusement que le gazomètre ne contenait qu'une faible quantité de gaz au moment où il a éclaté, et on ne peut songer sans frémir aux malheurs qui seraient arrivés si l'explosion avait eu lieu le soir lorsque le gazomètre est plein, car un grand concert devait avoir lieu le 15 dans la salle d'Apollon, au-dessus du foyer !

HANOVRE.

HANOVRE, LE 28 SEPTEMBRE.

Nous apprenons qu'avant son départ pour Carlsbad, S. M. le roi s'est exprimé en termes qui ne permettent pas de révoquer en doute la reconnaissance prochaine de la constitution. On dit néanmoins que S. M. désirerait introduire dans la loi fondamentale certaines modifications ; elle voudrait que l'on supprimât le traitement alloué aux députés, ainsi que la réunion des caisses royales à celles de l'état ; tout-fois il n'y a encore rien de positif à cet égard. Il s'agit d'ailleurs de savoir si les Etats jugeront ces modifications utiles au bien public. Il est probable que les Etats insisteront d'abord sur la reconnaissance explicite de la constitution, sauf à s'occuper ensuite des propositions organiques qui pourraient leur être faites ; mais on ne sait pas jusqu'à quel point les esprits sont d'accord à ce sujet. (Gazette de Hanau.)

FRANCE. — PARIS, LE 6 OCTOBRE.

Hier, à 11 heures, le roi et la famille royale sont partis pour aller à Versailles.

M. le duc et M^{me} la duchesse d'Orléans habiteront Trianon. — Le mariage du duc Alexandre de Wurtemberg avec la princesse Marie sera célébré au château de Saint-Cloud. Des somptueuses fêtes auront lieu à la cour, à l'occasion de cette solennité.

— Le roi et la reine des Belges sont attendus à Saint-Cloud pour le 10 octobre, et séjourneront en France pendant toute la durée des fêtes du mariage de la princesse Marie. Des invitations ont été adressées à un grand nombre de personnages français et étrangers. Dès qu'elles seront terminées, le prince et la princesse partiront, assurément, pour Stuttgart.

FEUILLETON.

LA MODERNE BRINVILLIERS

Une des nombreuses maisons de santé qui s'élevèrent, élégantes et en bon air, sur la longue ligne des boulevards neufs au côté ouest de la capitale, a été dernièrement le théâtre d'une série de crimes qui, dans leur atrocité, dans leurs circonstances, dans leurs combinaisons, et surtout leur but, présentent une analogie frappante avec les horribles forfaits dont la célèbre marquise de Brinvilliers vint épouvanter la fin du dix-septième siècle.

De ces tragiques événements nous allons rapporter ce qu'il est possible de faire connaître, tenant secrets seulement les noms, non pas par un sentiment de compassion mal entendue pour le crime, mais par respect pour l'infortunée irréparable et sacrée d'une honorable famille.

Jeune, belle, et d'un esprit distingué, Mlle. X... avait épousé, quelques mois après la révolution de 1833, M. N., dont les qualités personnelles, la position de la fortune et le mérite paraissaient devoir assurer son bonheur ; il en devait être autrement cependant : en accomplissant cette union, Mlle X... n'avait fait que céder à des convenances d'intérêt et de famille ; une autre passion avait germé dès dans son cœur, passion qu'un mépris de ses devoirs elle ne sut bientôt plus contraindre, bien que son époux, l'entourant des plus tendres soins, du plus sincère amour, l'eût deux fois rendue mère dès les premiers temps de leur mariage.

Nous ne raconterons pas les égarements où l'entraîna la passion brûlante de madame N... Celui-là même, qui l'inspirait en fut effrayé ; il recula devant les transports de cette imagination ardente, et, pour mettre un terme à des relations qu'il prévoyait peut-être devoir finir par une catastrophe, il résolut de quitter Paris, de fuir, de s'expatrier et d'aller sous un ciel étranger demander aux travaux et aux consolations de la science un calme et un repos que sa coupable liaison rendait pour lui impossible dès lors dans la patrie.

Ce fut au Brésil qu'il se retira, et de là, dans une correspondance remarquable par la rare alliance du sentiment et de la raison, il expliqua à madame N... quels motifs l'avaient décidé à s'éloigner d'elle et à renoncer, sinon à son amour, du moins à un bonheur qu'il ne pouvait goûter pur et sans remords.

Cette fuite, cette résolution devaient sauver madame N... : elles la perdirent. De ce moment une seule idée se présenta fixe et dominante

— Hier soir, à Saint-Cloud, ont été reçus par le roi, Moustapha Rêchid Bey Effendi, ancien ambassadeur de la sublime Porte à Paris, qui vient de quitter l'ambassade ottomane, à Londres, pour aller occuper à Constantinople le poste de ministre des affaires étrangères ; Muhammed Nourri-Effendi, ambassadeur actuel de la sublime Porte à Paris.

L. Exc. étaient accompagnées de Tewfik-Bey, colonel de la garde impériale ; de Bekir-Bey, colonel du corps impérial des mineurs ; de Muhammed Nedim-Effendi, secrétaire de l'ambassade ottomane à Londres ; et de M. Muarus, interprète de la même ambassade.

— La chambre des pairs se trouve aujourd'hui composée de 326 pairs séjournant ; dix-sept jeunes pairs par droits d'hérédité viendront prendre successivement place au Luxembourg. Des 326 pairs, 149 ont été nommés par la restauration ; 177 par le gouvernement actuel ; 93 ont fait partie de la chambre des députés, 91 des titulaires nommés par la restauration existent encore ; 47 sont entrés par hérédité directe et 11 par hérédité collatérale. 59 pairs ont fait partie de la chambre des pairs de Napoléon, 34 par nomination sous la branche aînée ; 25 sont rentrés au Luxembourg, et 25 y ont été réintégrés depuis juillet. Sur les 116 pairs de Napoléon, il y en a donc 50 au Luxembourg ; 43 sont morts sans avoir été réintégrés ; 15 sont encore vivans. Dans ce nombre, 5 sont exilés ; ce sont le cardinal Esch et les princes Joseph, Louis, Lucien et Jérôme Bonaparte ; les 9 autres sont les généraux Bertrand, Cambronne, Clary, le maréchal Clausel, le comte du Forbin Janson, le duc de Gênes, le marquis de Marnier, le duc de Padoue, et le conventionnel Thibaudeau.

— M. Cabot figure au premier sur la liste des candidats présentés au roi, pour les grades de chefs de légion de la garde nationale de Dijon.

— La houille est sur le point de manquer à Paris, malgré le grand nombre de nouvelles exploitations de houillères qui surgissent sur tous les points du royaume et surtout dans les départemens du Nord, de l'Allier et de quelques autres départemens du centre de la France. La Belgique, à qui l'on est obligé de s'adresser pour l'approvisionnement de Paris, a commencé à renchérir ses prix outre mesure. Nous apprenons que le gouvernement, pour obvier à cet inconvénient, fait venir en ce moment de la Grande Bretagne un grand nombre de bateaux chargés de houille pour satisfaire aux besoins de la capitale.

— On lit dans le Temps :

D'après les renseignemens qui nous parviennent, l'expédition a dû quitter aujourd'hui même (5 octobre) le camp de Medjiz-Amar. On comptait trois marches du camp à Constantinople, et l'on espérait être sous les murs de la ville dans la journée du 8. Il n'y avait d'autre inquiétude que celle de quelques irruptions de la cavalerie arabe contre nos postes intermédiaires.

— Le 5 du mois de septembre dernier, S. A. R. le prince de Joinville était à Sainte-Croix (île de Tenerife) le vaisseau l'Hercule et la corvette la Favorite étaient sur la rade. Les 7, ces bâtimens partirent avec le brick l'Oreste, firent route ensemble pendant huit jours et se séparèrent du brick à la

à son esprit : son mari était l'obstacle qui s'opposait à sa liberté, à son bonheur ; sa mort, le vœux, pouvaient seuls la rapprocher de celui à qui elle voulait consacrer sa vie.

Quel travail s'opéra dans l'esprit ardent de madame N... sous l'obsession de paillardes idées ; comment elle fut entraînée de ses pensées d'amour à une résolution de meurtre et de crime, c'est ce qu'il ne sera donné à personne d'analyser ; toujours est-il qu'après quelques mois d'abandon et de douleur, à la suite de l'éloignement de son amant, on la vit reparaître, plus brillante et plus gracieuse que jamais, sa vie de plaisir et de dissipation ordinaire.

Sur ces entrefaites, M. N., son mari dont la santé avait été jusque-là forte et robuste, ressentit quelques indispositions qui bientôt se renouvelèrent assez fréquemment pour faire concevoir à ses amis des inquiétudes. Les médecins appelés ne purent qu'imparfaitement caractériser la nature du mal, c'étaient de sourdes douleurs dans la poitrine, de la faiblesse, des vomissemens contre lesquels échouaient tous les remèdes. On lui conseilla, pour respirer un air plus pur et recevoir des soins plus constants, de se transporter dans une maison de santé, hors du centre et du mouvement de la capitale ; sa femme l'y accompagna, voulut le soigner elle-même et ne le quitta pas, lors même que, sur l'avis des médecins, il essaya, pour dernier recours, d'aller respirer l'air natal dans une petite ville du département de la Meurthe. Là, il rendit le dernier soupir dans les bras de son épouse au désespoir.

Cette mort n'étonna personne : Mme N... revint à Paris, et après les quelques jours exigés par la rigide étiquette du deuil, elle reparut dans le monde, plus belle et plus éclatante encore de sa noire parure et de sa pâleur.

Ici doit trouver place une circonstance qui avait précédé de quelques jours la première indisposition de l'infortuné M. N... et qui plus tard seulement fut rappelée et attira l'attention.

Dans l'intimité de la maison N... on parlait souvent de cet ancien ami, de ce jeune homme qui s'était fixé au Brésil et qui s'y livrait à l'étude de la chimie et des arts métallurgiques. Mme N... recevait à fréquents intervalles de ses nouvelles ; un jour elle montra à une personne de sa société intime une de ses lettres dans laquelle il la priait de lui expédier entre autres objets diverses drogues qu'il est impossible de se procurer à l'étranger ; et que la pharmacie de Paris a seul le secret de préparer avec perfection. L'ami de Mme N... versa lui-même dans la science, se chaqua de faire cette partie des complètes, et lui remit, quelques jours après, dans un paquet soigneusement étiqueté et cacheté, pour prévenir toute erreur ou dangereuse méprise,

hauteur des îles de Madère. Les deux premiers se rendaient à Tunis pour y rallier l'escadre du contre-amiral Gallois ; il est donc probable que le prince a rejoint cette escadre.

— Le journal ministériel publie ce soir la dépêche suivante :

» Toulon, 5 octobre, 9 heures 1/2.

» Camp de Medjiz-Amar, le 1^{er}.

M. le général Damrémont à M. le ministre de la guerre.

» L'armée se met en marche : la première brigade, commandée par le général Trézel, passe aujourd'hui le Raz-el-Akba. Le reste de l'armée suivra demain ; le temps est beau.

Le gouvernement publie en outre la note suivante :

» A la date du 4 octobre, 500 hommes du 1^{er} bataillon du 61^e régiment d'infanterie de ligne sont partis de Cette pour Bone, à midi et demi, sur le Phare ; 500 hommes de ce régiment sont partis le 5, à sept heures du matin, sur la Chimère, et le reste a dû partir dans la même journée sur le Tartare. Ces trois bateaux à vapeur arriveront à Bone vers le 8 octobre courant.

— L'arrivée aux États-Unis du brick de guerre le Laurier, capitaine Doret, qui porte Boireau à son bord, et celle du brick le Lapeyrouse, qui porte Meunier, a donné lieu, comme on sait, à une opposition assez vive de la part des populations. Les autorités s'en sont mêlées, mais en sens divers. Le maire de New-York a fait prévenir le commandant du Laurier que le salut d'honneur ne lui serait pas rendu par la terre ; le commandant de la frégate la Constellation a, au contraire, échangé le salut avec le Lapeyrouse. La-dessus s'est élevée dans les journaux américains une polémique violente. Les uns approuvent le maire de New-York, les autres le commandant de la Constellation.

— Madame Voluys (Éontine Fay) a refusé, dit-on, le rôle de Messaline, dans la pièce de Caligula, de M. Alexandre Dumas, aujourd'hui à l'étude au Théâtre-Français. On explique diversément les raisons de cette répugnance, assez rare au reste, dans les annales dramatiques.

— Par une ordonnance de police du 3 octobre il est fait défense expresse aux directeurs des théâtres de Paris de prolonger leurs représentations au-delà de minuit précis.

— Le célèbre compositeur Lesueur, de l'Insitait, auteur de la Caverne, des Bardes, et de plusieurs autres opéras fort remarquables, est mort hier. Lesueur était âgé de 70 ans.

— Un journal a parlé, il y a quelques jours, d'un ordre émané de l'empereur de Russie, et en vertu duquel six cents jeunes filles auraient été enlevées à leurs familles et dirigées sur le camp de Woznesensk, où se font les grandes manœuvres de la cavalerie russe.

La Gazette des Tribunaux donne de longs détails sur cet attentat. Elle les puise dans une lettre de Lemberg et dans un journal polonais. Le Journal des Débats reproduit ces détails. Ces jeunes filles auraient été prises sur les biens confisqués des Polonais, et auraient figuré dans les colonies militaires en costumes de paysannes de diverses nations.

Leurs parens, qui auraient résisté à leur enlèvement, auraient été arrêtés et conduits en Sibérie.

— M. l'archevêque de Quelen vient d'interdire, dans toute

les drogues dont la note lui avait été confiée, et parmi lesquelles figuraient quelques parties d'acétate de morphine et d'acide prussique. Mme N... lui annonça à quelques jours de là que tout était expédié et faisait route au-delà des mers.

Mme N... était veuve enfin ; elle pouvait désormais penser à celui qui avait eu son premier amour ; elle pouvait lui offrir sa fortune... Mais elle avait deux enfans de son union ; cette fortune, il fallait la diviser ; peut-être son amant ne se trouverait-il pas assez riche... Elle différa donc le moment où elle lui annoncerait la mort de son mari, où elle lui dirait qu'il dépendait de lui de revenir s'il l'aimait toujours.

Bientôt un de ses enfans tomba malade. Elle avait conservé son appartement dans la maison de santé ; des soins rapides et éclairés furent prodigués à l'enfant ; sous inutiles, en quelques jours il expira dans d'atroces convulsions.

Il en fut de même du second ; la main de la mort s'était étendue sur la famille ; celui-ci mourut presque subitement.

Quant à la mère, elle parut plongée dans le désespoir ; bientôt elle s'éloigna d'une maison qui lui rappelait, disait-elle, tant d'infortunes ; elle prit un appartement élégant et riche dans une des rues brillantes de la Chaussée d'Antin ; elle était libre et indépendante désormais, sa fortune était toute à elle ; elle pouvait se bercer de toutes les illusions d'un bonheur acheté si chèrement.

Mais tant de trépas rapides et imprévus, tant de deuils autour d'une même femme avaient attiré l'attention et donné l'éveil. Des renseignemens avaient été recueillis ; on avait réuni des conjectures, presque des preuves ; un mandat enfin avait été décerné contre Madame N...

A six heures du matin, un officier public, accompagné d'agens pour prêter main-forte à la loi, se présenta donc à son domicile. On sonne, aucun bruit ne répond de l'intérieur ; on frappe, on appelle inutilement. Enfin les sommations voulues par la loi sont faites et l'on procède à l'ouverture de l'appartement.

Rien n'était dérangé dans la première pièce ; dans les salons, tout était dans l'ordre et la régularité ordinaires ; on traverse deux autres pièces élégantes, et l'on arrive à la porte de la chambre à coucher, qui se trouve intérieurement fermée ; on ouvre et l'on voit alors Madame N... étendue sur son canapé, belle encore, mais pâle, froide, inanimée, et de sa main droite serrant par une contraction convulsive un flacon d'où s'exhale encore l'amère odeur de l'acide prussique qui l'a

l'étendue de son diocèse la musique d'orchestre. Les voix et l'orgue seront seules entendues désormais dans les enceintes sacrées. Cette mesure paraît surtout avoir été adoptée contre le curé de St Roch, qui admet tous les dimanches les musiciens de l'Opéra dans son église, pour y jouer la musique sacrée.

On avait annoncé depuis quelques jours que l'intention ministérielle était de faire paraître un manifeste en même temps que l'ordonnance de dissolution. Le *Journal des Débats* nous annonce aujourd'hui que le pouvoir n'en fera pas.

Mais voici ce que le journal du ministère, la *Charte de 1830*, dit de la dissolution de la chambre :

« Le ministère ne répudie rien de ce qui s'est fait pour assurer et défendre ses principes; il tient à honneur d'être regardé comme le dépositaire fidèle des sages principes et des institutions qui ont fait le salut de la révolution de juillet. La politique du 15 avril ne consiste pas à changer ni à détruire: son but est de conserver avec fermeté, mais aussi avec prudence, les résultats acquis.

« Peu de mots suffiront sur l'ordonnance de dissolution elle-même. On voit que la mesure, par la manière dont elle est prise, a le caractère de tous les actes du ministère: elle est franche et loyale. Les électeurs auront eu près de trois mois pour se préparer à la dissolution; ils ont un mois d'intervalle entre la convocation et l'élection. Enfin, les listes électorales seront arrêtées le 20 octobre prochain; on aura par conséquent les plus récentes, celles qui pourront donner l'expression la plus complète des vœux du pays. Ajoutez le calme qui règne en ce moment, l'absence de passion, qui garantit pour tous la liberté de jugement; une publicité active répandue sur tous les points, une étude approfondie de toutes les questions soumises au scrutin électoral; et il sera permis de dire que jamais des élections n'annoncèrent un résultat plus vrai et plus sincère que celui qui se prépare aujourd'hui.

« On a répété longtemps que le ministère n'oserait se résoudre à la dissolution: son silence était regardé comme une preuve d'indécision ou de dissentiment dans le cabinet. On comprendra que le devoir du ministère était de ne pas s'engager sur cette question avant que l'ordonnance eût paru. Ceût été compromettre la prérogative royale.

« Maintenant, c'est à la sagesse des électeurs que sont remises en grande partie les destinées de la nation. Que leur zèle soit égal à leur confiance! que leur sécurité n'affaiblisse pas leur énergie! Leur mission est de consolider par un renouvellement salutaire la possession des biens que nous avons conquis. C'est aussi de faire disparaître ou d'adoucir des dissidences, des rivalités, des préventions réciproques dont nous avons souffert. Les élections de 1837 doivent avoir ce résultat.

« Maintenir à l'intérieur la liberté et l'ordre, sans que la liberté dégénère en licence, ou l'ordre en un pouvoir tracassier et irritant; au dehors, maintenir attentivement l'indépendance et la dignité de la France, sans sortir des sages limites que doit s'imposer la politique étrangère d'une grande nation: voilà le gouvernement que veut la France: c'est la politique du cabinet. »

Bulletin de la bourse de Paris du 6. — Aujourd'hui la bourse a été assez agitée. Il s'est fait un grand nombre d'affaires, mais en général, la disposition était un peu à la baisse sur toutes les valeurs sans qu'on pût toutefois assigner aucune cause à cette dépréciation.

L'actif espagnol n'a point varié, les transactions sur cet effet, sont en ce moment sans aucune importance.

Toutes les actions industrielles ont à peu près suivi la marche rétrograde.

Les bateaux à vapeur ont été fortement affectés, mais ceux qui ont été le plus offerts sont les bateaux Cavé qui sont descendus du cours de 500 à 490; ce qui fait 10 francs au-dessous du prix; c'est la première affaire de ce genre qui soit au-dessous de son taux d'émission.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Phare de Bayonne* du 3 le post-scriptum suivant dont la première partie nous a été apportée avant-hier par le télégraphe :

« Un courrier extraordinaire parti de Madrid le 28 septembre au soir, annonce que le prétendant se trouvait à Aranda de Duero, le 27, et que le comte de Luchana, qui avait toujours suivi les carlistes, avait établi le 26 son quartier général à Baceguillas, village situé sur la grande route qui conduit de Madrid à Burgos par la Somosierra et à 7 lieues au nord de ce défilé.

D'après le journal carliste le *Correspondant d'Espagne*, don Carlos se trouvait à cette époque entre Borgo de Osma et Lerin, où il a été rejoint par le général Zariatégui.

Le *Phare de Bayonne* donne le résultat des élections de Bilbao, de Saragosse et de Saint-Sébastien. Les élections de Bilbao ont été faites dans un sens modéré; il en a été de même, d'après ce journal, pour celles de Saragosse; mais celles de Saint-Sébastien sont, au contraire, favorables au parti des exaltés.

« On écrit de Madrid, le 26 septembre : Les pertes subies par les carlistes depuis quelques jours sont énormes. Oras leur a déjà enlevé plus de 12,000 hommes; Espartero, de son côté, a reçu de nombreux déserteurs. On peut évaluer à 3,000 le nombre des défenseurs qui, depuis une semaine, sont perdus pour le prétendant. »

Le gouvernement publie la dépêche suivante :

« Bayonne, 4 octobre 1837, 6 heures 1/2 du matin. « Suivant le rapport d'Espartero, il était le 24 à 2 lieues d'Atienza, où se trouvait don Carlos, à qui il a pris, le 25, trente hommes de son arrière-garde. Le prétendant continuant à fuir par des sentiers escarpés, a passé le Duero pour

se réunir à Zariatégui: il était le 27 au-delà d'Aranda, suivi de près par Espartero.

« Le commandant de la colonne mobile aragonaise, Bonnet a poursuivi le général Moreno, a pris le chef Tena, 50 carlistes et deux cents fusils; le reste a rejoint Cabrera, est rentré à Cantavieja le 27 avec 2,000 hommes seulement. Oras était à Ternel.

« Guergu continue à menacer les villages de la frontière. — La *Sentinelle des Pyrénées* du 3 donne des nouvelles détaillées sur les tentatives des carlistes contre les villages de la frontière. Il résulte de ces nouvelles que les nationaux et les habitants des vallées d'Aezcoa, Valcarlos, Ero, etc., se sont opposés aux tentatives des factieux; que l'arrivée de la colonne d'Iriarte a fait lever le siège de Peralta et que les carlistes ont évacué la ligne de Zobiri après avoir incendié quelques maisons dans la vallée de Salazar.

« On lit dans le même journal : Le prétendant vient de donner l'ordre à toutes les forces carlistes de la Navarre de se réunir à Lodosa, sur les bords de l'Ebre. Cet ordre coïncide parfaitement avec sa retraite précipitée dans le nord de la Vieille Castille; il indique suffisamment que don Carlos ne peut plus tenir la campagne au-delà de l'Ebre, et qu'il songe à mettre ce fleuve entre ses troupes et l'armée constitutionnelle.

« Une insurrection militaire a éclaté dans les Encartaciones (province de Santander) au milieu du régiment de Majorque; un commandant a été tué.

« Aussitôt le brigadier Castaneda, qui commande la division à laquelle ce régiment appartient, a fait arrêter et fusiller immédiatement un sergent et quatre caporaux qui paraissent être les chefs du complot. L'ordre a été rétabli par ce coup de vigueur, et le régiment de Majorque n'a plus bougé.

« Le général Cordova vient d'obtenir 500 voix à Pampeune pour le siège de sénateur.

« Nous venons de recevoir tous les journaux arriérés de Madrid jusqu'au 28 septembre.

« La séance des cortès du 27 a été fort bruyante. C'est dans cette séance qu'on a commencé la discussion sur le rapport de la commission des finances contre M. le ministre Pita Pizarro, dont le résultat final a été connu par dépêche télégraphique.

« Le ministre a prononcé un discours remarquable, auquel M. Cabellero a répondu. Un incident s'est élevé ensuite entre le président des cortès et M. Vila, relativement à quelques paroles prononcées par ce député. Cet incident n'a pas eu de suite.

« Les journaux de Madrid que nous avons sous les yeux ne publient pas encore les noms des nouveaux députés; mais le dépoilement général a donné une majorité de 300 voix sur les doctrinaires.

« D'après la *Sentinelle des Pyrénées*, MM. Mendizabal, Calatrava, Arguelles, Candero et Calderon de la Barca ont été nommés; tous appartiennent, dit ce journal, à l'opinion que les statistes appellent de los exaltados. Les deux autres députés sont aussi de l'opposition.

« L'ordre du général Quiroga relatif aux journaux vient d'être rapporté.

« Voici l'extrait d'une lettre de Madrid du 28, publiée par la *Sentinelle* :

« Trois escadrons de cavalerie de la garde royale viennent de conduire à Madrid 3,000 prisonniers carlistes.

« Le prétendant, d'après les dernières nouvelles, se trouve entre Aranda de Duero et Lerma. Le général Espartero est à Borseguillas.

« Le général Carondelet est parti de Valladolid pour poursuivre Zariatégui. Lorenzo s'est placé entre ce chef et le prétendant, dans le but d'empêcher leur jonction.

« Les factions valencienne et aragonaise fuient de toutes parts dans le plus grand désordre. »

« Les journaux de Madrid n'indiquent pas l'arrivée d'un nombre de prisonniers, à beaucoup près, aussi considérable.

PORTUGAL.

(Par voie d'Angleterre.)

Lisbonne, le 29 septembre.

« Les cortès ont commencé la révision de la constitution; plusieurs articles ont déjà été adoptés.

« Elles se sont occupées de la loi sur la liberté de la presse. Cette loi sera assez sévère, car elle exige de l'éditeur d'un journal ou d'un écrit politique non-seulement un cautionnement de 1,600,000 reis (10,000 francs), mais aussi des garanties personnelles.

« Le vicomte Sa da Bandeira est toujours à Chaves, s'occupant d'enrôler dans les cadres de l'armée constitutionnelle, les débris de l'armée de Saldanha. On apprend que S. Exc. sera de retour à Lisbonne dans une dizaine de jours pour reprendre ses fonctions de président du conseil et de ministre de la marine.

« Le vicomte Das Antas a reçu l'ordre de partir avec son corps d'armée pour Oporto; il n'est plus question de sa rentrée en Espagne. Plusieurs officiers de l'état-major de Saldanha et de Terceira ont suivi ceux-ci à Vigo, d'où ils s'embarqueront tous pour l'Angleterre.

« La banque a refusé d'avancer au gouvernement la somme de 600 contos conformément à ses engagements. Ce refus obligera le gouvernement à avoir recours à l'émission des assignats qu'il a retardée aussi long-temps que possible.

« La reine et le jeune prince se portent bien. L'ondoement du prince a eu lieu, comme on sait, immédiatement après sa naissance, mais le baptême solennel avait été remis parce que le duc de Terceira, qui devait représenter l'empereur du Brésil comme parrain, était absent. Le consul général du Brésil s'est offert maintenant pour représenter son souverain dans cette cérémonie.

« Le gouvernement a destitué une foule de fonctionnaires civils et d'officiers qui ont pris part à l'insurrection, les éliminations pour le Brésil sont nombreuses.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 7 OCTOBRE.

M. Jomard, membre de l'institut de France, l'un des conservateurs de la bibliothèque du roi à Paris, rédacteur du grand ouvrage sur l'Égypte et connu dans toute l'Europe par ses travaux sur l'archéologie et la géographie ancienne, est en ce moment en Belgique. Il a hier visité, avec le conservateur de notre bibliothèque royale, les ateliers de M. Geefs où il a admiré, à côté d'une foule de compositions du plus grand mérite, la statue colossale du général Belliard, l'ami de sa jeunesse, et qu'il suivit sur le champ de bataille devant Thibys. Ce rapprochement de la valeur éteinte et de la science encore pleine de vie, avait quelque chose d'intéressant qui n'a pu échapper à un homme d'une imagination aussi poétique que M. Geefs. — M. Jomard a été vivement frappé du tableau d'activité et de bonheur que présente notre pays.

(Conservateur.)

« On se rappelle le voyage que M. Green a fait il y a un an, dans le ballon royal *Nassau*, avec lequel il s'est rendu de Londres en Allemagne. Il paraît qu'il s'occupe en ce moment à préparer un nouveau voyage du même genre; il doit être accompagné cette fois-ci d'une société choisie de gentlemen, qui payeront tous les frais de voyage, aller et retour. Le départ aura lieu dans quelques jours, et ils ont choisi l'Ecosse pour leur destination.

« Il résulte des prix moyens tirés le 3 octobre que, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1834, les droits d'entrée pour le froment et pour le seigle sont fixés comme suit : Froment, 37 50 les 1000 kilog.; seigle, fr. 21 50.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

(Extrait du *Moniteur* du 7 octobre.)

Un arrêté royal du 7 octobre, porte ce qui suit :

« Considérant que le décret du 24 messidor an XII, relatif aux cérémonies publiques, présences, honneurs civils et militaires, ne fait pas mention des fonctionnaires de l'enseignement supérieur; considérant que l'art. 165 du décret du 15 novembre 1811 n'est pas applicable à l'organisation actuelle du haut enseignement en Belgique.

Art. 1er. Les universités de l'état prendront rang et séance, dans les cérémonies publiques auxquelles elles auront été invitées, et lors des présentations officielles, immédiatement avant les autorités d'arrondissement.

Art. 2. Chaque fois que le corps universitaire devra assister à une cérémonie publique, il se réunira dans la salle académique, et se rendra de là au lieu de la cérémonie dans l'ordre ci-après. Le commissaire du gouvernement, administrateur inspecteur de l'université, le recteur, les facultés dans l'ordre du programme de l'année, les bibliothécaires et conservateurs.

Art. 3. Dans les cérémonies académiques où le recteur présidera, une place d'honneur sera réservée à l'administrateur inspecteur.

Art. 4. En cas de présentation de l'université, l'administrateur inspecteur présente le corps universitaire; le recteur présente les facultés.

Art. 5. Les invitations pour l'université seront adressées à l'administrateur inspecteur. Celui-ci fixera l'heure de la réunion et en informera le recteur qui convoquera les professeurs.

« Un arrêté royal du 30 septembre porte que les modifications apportées aux statuts de la société anonyme dite de *l'Union belge et étrangère* d'assurances contre incendie, etc., sont approuvées, et recevront en conséquence leur plein et entier effet.

Bruxelles, (trois heures). — Les affaires sont très-peu animées; les cours restent comme la veille et les seules valeurs demandées ou qui ont donné lieu à des transactions, sont : *Société Générale*, certificats au porteur émission de Paris 1860 A; *Société de Mutualité* 1735 (112 172) A; *Actions-Réunies* 1025 (102 172) A. Les obligations [ardois] ont été faites à 18 7/8 pour le 10. Primes à un mois 19 3/4 dont 2 A.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique.

Ardois 18 1/8 A.

Londres, 6 octobre quatre heures. — Consolidés 92 1/8 à 1/4, belges 103 1/4; hollandais 2 1/2 p. c. 52 7/8 à 53 1/8, id. 5 p. c. 100 1/8 à 3/8; espagnoles active au comptant avec coupons 20 1/4 à 1/2, sans coupons 19 3/4, au 17 courant 00, coupons de novembre 24, de mai 20 à 22, passive 4 5/8 à 7/8, différée 6 5/8 à 7/8; portugais 5 p. c. 39 à 39 1/2; id. 3 p. c. 25 1/4 3/8 à 3/4; brésiliens 83 3/4 à 84 1/4.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Présidence de M. Pinson, doyen d'âge. — Séance du 7.)

M. Verdueren écrit à M. le président provisoire qu'ayant appris que plusieurs de ses collègues voulaient le renommer à la place de secrétaire, il croit devoir faire connaître à l'assemblée, qu'à cause de la faiblesse de sa vue, il ne peut plus accepter ce mandat.

La chambre s'occupe de la formation du bureau. M. Raikem est réélu président par 39 voix sur 55 votants; M. Fallon et Dubus ont été élus vice-présidents, le premier par 48 voix et le second par 37; sont élus pour secrétaires MM. De Renesse, 50 voix; Kervey, 48; Lejeune, 42 et B. Dubus, 34.

Plusieurs voix : Il y a encore le greffier à nommer.

M. le président : Nous avons agité cette question au bureau et nous sommes tombés d'accord, que le greffier n'appartenait pas au bureau de la chambre, il convenait que sa nomination n'eût lieu qu'après la prise de possession du bureau définitif. (C'est bien, c'est bien.)

M. le président. Messieurs, d'après les précédents de la chambre, je demanderai la permission de vous adresser quelques mots. (Oui, oui.)

M. le président. Est-ce oui, est-ce non? (Oui! oui!)

Messieurs, vous avez bien voulu me supporter encore cette fois comme doyen d'âge, recevez en mes remerciements.

Nous n'avons pas en cette année de discours du trône et voilà que l'intrigue s'empare de cette circonstance pour répandre qu'il y a dissension dans les sommités gouvernementales. Ces divisions ne sont heureusement que de pure invention. Si j'en juge par les travaux de notre dernière session et par la liberté qui a présidé aux élections, nul part l'influence ministérielle ne s'est fait sentir; le roi et les ministres avaient donc confiance dans le pays et le pays avait aussi confiance dans le roi et dans le ministère, puisqu'il a renvoyé à cette assemblée à peu près tous les mêmes membres qui en faisaient partie.

Ainsi c'est le même esprit et la même tendance qui continuent de régner, et messieurs, qu'avons nous de mieux à faire que de maintenir l'ordre et la tranquillité publique aux yeux de tous, la fraternité entre les provinces belges, les progrès de notre industrie qui étonnent l'Europe entière, la moralité du peuple belge qui ne s'est pas démentie et que la révolution n'a pu altérer, nos relations de bon voisinage avec les gouvernements étrangers, revenus des préventions injustes qu'ils avaient conçues contre nous? (Eclats de rire. Une voix: C'est le discours du trône.)

« Un seul reste sous les armes et maintient un état de choses qui lui est plus nuisible qu'à nous; en effet, l'argent qu'il recevrait de nous s'il était raisonnable (nouveaux rires); nous le dépensons dans le pays; tant pis pour lui, car sans doute on ne nous croit pas assez dupes et assez lâches pour payer deux fois. Plus il attendra, plus il s'enrichira, et moins il aura de chances de se faire payer, l'Europe ne se levera pas en masse pour procurer au roi Guillaume quelques millions de plus.

« Que pouvait nous apprendre un discours du trône que nous ne sussions à l'avance; sans doute nous avons perdu l'occasion de témoigner au roi les sentiments d'amour et de reconnaissance qui lui sont dus. Nous aurions félicité au nom de la nation des résultats heureux qu'il doit recueillir des nombreux voyages qu'il a faits cette année. Grâce à ses efforts, la Belgique ne sera plus considérée chez les puissances étrangères comme neutre, mais comme amie; avec de la sagesse et de la modestie nous conserverons la situation unique que nous devons au roi.

« Le roi a fait un sacrifice d'amour propre en renonçant à ouvrir la session, mais il a pensé que la discussion de la loi se prendrait un temps qu'il faut laisser à l'expédition des affaires. Il nous reste un grand arriéré, mais c'est surtout au budget que ce temps doit être consacré. Cette fois nous pouvons espérer que nous arriverons avec les budgets votés avant le 1^{er} janvier, si nous faisons à notre tour un sacrifice d'amour propre et si nous oublions d'activité et d'exactitude, pour ne pas faire perdre au pays et à nos collègues des heures dont trop souvent nous mécomptons le prix.

« Je prie M. Raikem de vouloir bien me remplacer au fauteuil.

M. Raikem, président, vient occuper le fauteuil.

M. le président. C'est pour la quatrième fois que je suis appelé par vos suffrages à l'honneur de vous présider; je sens plus vivement que je ne puis l'exprimer toute la reconnaissance que m'inspire cette nouvelle marque de confiance. Je continuerai à employer tous mes efforts pour remplir la tâche qui m'est imposée, et j'espère que vous accueillerez ces efforts avec la même indulgence que vous m'avez accordée jusqu'ici.

« Je propose de voter des remerciements à notre doyen d'âge, ainsi qu'aux secrétaires provinciaux. (Oui! oui!)

« On procède au scrutin pour la nomination du greffier de la chambre. M. Leclercq est nommé à l'unanimité des 52 membres présents.

M. le ministre des finances demande la parole.

M. Huart. Messieurs, l'engagement que le gouvernement avait pris spontanément d'avancer l'époque ordinaire de la session a été recu son accomplissement plutôt, si le nombre de sénateurs et de députés n'avaient manifesté le désir de n'être enlevés à leurs occupations qu'un moment où la nécessité se ferait sentir. En nous réunissant un mois plutôt que l'époque fixée par la constitution, le chef de l'état a cru concilier tous les intérêts; mais pour parvenir à voter les budgets des recettes et des dépenses avant la fin de l'année, il faut que jusque là tous les jours soient consacrés, chaque minute est précieuse; c'est ce qui vous explique l'absence de l'ouverture solennelle des chambres, afin d'épargner le temps qu'on aurait employé à la discussion de l'adresse, et d'ailleurs aucune circonstance ne la rendait indispensable. Le contrôle de l'administration qui trouve sa place dans l'adresse, pourra se faire jour dans la discussion du budget, où se manifesteront toutes les opinions de la chambre sur la marche suivie par le gouvernement.

Messieurs, la prospérité du pays a réagi sur sa situation financière. Malgré les dépenses occasionnées l'année dernière par la rupture des digues de l'Escaut, et les sacrifices qu'ont imposés les mesures de défense à prendre, aucun surcroît de charges n'a été nécessaire. Les recettes ont dépassé les prévisions. Cependant il n'est pas des mêmes dépenses se reproduit pour l'exercice de 1838, mais je me hâte d'ajouter que l'effet en sera peu sensible pour les contribuables.

Après ce préambule, M. le ministre annonce que le budget qu'il va déposer sur le bureau s'élève à fr. 96,996,362, c'est à dire 1,150,857 de plus que le budget et l'ensemble des différentes dépenses spécialement votées l'année dernière.

Le ministre ajoute que les sommes votées pour les travaux du chemin de fer ont été toutes employées, et qu'il sera demandé pour cette année un crédit de 10,000,000 pour recouvrer au moyen d'une émission de bons du trésor, qui nécessitera, au chapitre de la dette publique, une augmentation de 400,000 pour servir les intérêts de ses bons.

A cette occasion, le ministre annonce qu'il a réduit à la somme la plus minime la circulation ordinaire des bons du trésor.

Après une analyse sommaire des diverses parties du budget, le ministre dépose sur le bureau le tableau de la situation du trésor, le projet de budget pour l'exercice de 1838; un projet de loi portant demande d'un crédit de 10,000,000 pour les travaux du chemin de fer; un autre projet de loi qui tend à réduire à 4 centimes sans additionnels le droit fixe pour timbre de journaux de toute dimension, un amendement enfin au tarif sur les boissons distillées.

M. le président. La chambre donne acte à M. le ministre des finances des projets de loi dont il vient d'être donné lecture.

Tous ces projets de loi, qui seront imprimés pour lundi, sont renvoyés à l'examen des sections, excepté celui portant demande d'un crédit de 10,000,000 pour le chemin de fer, qui sera renvoyé à l'examen d'une commission spéciale que nommera le bureau.

M. le ministre de la guerre. Je rappellerai à la chambre que les fonds nécessaires aux dépenses du service de santé n'ont été votés que pour dix mois; il y aura lieu de décider dans le plus bref délai si le supplément nécessaire sera accordé.

La chambre décide que les dépenses du service de santé seront le premier objet placé à l'ordre du jour.

Il reste à la chambre à nommer ses trois commissions permanentes. Sur la demande de M. de Jaeger, il est décidé que la commission de comptabilité sera nommée par les sections. La chambre ne se trouve plus en nombre pour nommer les deux autres commissions.

Lundi séance publique à midi pour la nomination des commissions.

La séance est levée à quatre heures.

LIEGE, LE 9 OCTOBRE

Dans sa livraison du mois de septembre, la *Revue Belge* publie un article sur les Sociétés de tempérance. L'auteur de cet article, M. Dupétioux, après avoir établi par des chiffres et par des documents irrécusables, les pernicious effets de l'usage des boissons fortes, fait connaître les heureux résultats obtenus par les Sociétés de tempérance dans les pays où elles ont été établies, et termine en insistant sur l'utilité qu'il y aurait pour le nôtre, à posséder de semblables sociétés. Nous allons donner une brève analyse de cet article, persuadés que nos lecteurs ne la liront pas sans intérêt.

La consommation des liqueurs fortes étend également sa funeste influence sur la fortune publique et privée, sur l'état de la criminalité, sur la santé et sur l'état mental des hommes.

Des relevés exacts qui ont été faits en Amérique par les soins de M. Cranch, membre de la Société de Massachusetts pour la suppression de l'intempérance, ont fait connaître que les Etats de l'Union éprouvent annuellement une perte de va-

leurs de 512,162,912 francs par l'usage des liqueurs fortes, en comptant seulement la valeur des boissons consommées, le prix du travail perdu par suite de l'ivresse, les frais de justice criminelle occasionnés par l'ivrognerie, et les charités faites annuellement aux pauvres qui le sont devenus par intempérance.

« Combien de pauvres, dit M. Cranch, ne doit point produire la déduction d'une somme aussi considérable prise sur les gains modiques de la classe de la société, sur laquelle tombe nécessairement la plus grande partie de cette perte! »

« Envisageant l'intempérance dans ses rapports avec l'indigence, on obtient des résultats non moins concluants. — Dans le 5^e rapport de la Société américaine de tempérance, on lit que sur 3000 personnes, admises dans les maisons de travail de Salem (Etat de Massachusetts), le directeur portait à 2900 le nombre de ceux que l'intempérance y avait amenés. — M. Welch, directeur de l'hospice d'Albany (New-York) apprend que 634 individus furent reçus dans cet établissement en 1833, savoir: tempérants 1; douteux 17 et intempérant 616. — Suivant moi, dit M. Stone, qui depuis huit ans, dirige l'hospice de Boston, c'est l'intempérance qui a amené ici les sept huitièmes des pauvres qui s'y trouvent.

« Des documents semblables établissent qu'il faut attribuer à la même cause la majorité des crimes et délits. Sur 653 individus que reçoit dans une année la maison de correction de Boston, 443 étaient des ivrognes reconnus. M. Cole, juge de police d'Albany (New-York) atteste que dans une seule année 2500 personnes ont été traduites devant son tribunal, et que sur 100 délits 96 ont été le résultat de l'intempérance.

« Que l'usage des boissons soit funeste à la société, c'est ce qui est attesté par le témoignage de tous les médecins appelés à s'expliquer sur la question; nous ne citerons que la déclaration suivante faite par un congrès de 75 médecins tenu à Boston: « L'usage des liqueurs fortes ne peut faire aucun bien aux personnes en santé; elles sont au contraire une cause fréquente de maladies, et même de mort, et souvent elles rendent plus difficiles à guérir ou plus fatales en définitive des maladies occasionnées par d'autres causes. »

« Enfin il a été reconnu que la moitié des cas de folie ont été produits par l'ivrognerie; il a été prouvé que sur 490 aliés admis dans l'hôpital des fous à Liverpool, il y en avait 257 qui s'étaient attirés cette terrible maladie par leur intempérance, et que sur 100 individus admis dans la maison des fous à Hanwell, il y en avait 72 dont l'aliénation mentale doit être attribuée à l'ivresse.

« Ce fut pour remédier à ces maux toujours croissants que des citoyens généreux de Boston, conçurent l'idée de se réunir en Société, de s'engager à s'abstenir de liqueurs fortes, et d'user de toute leur influence pour faire cesser les causes et les habitudes de l'ivrognerie. Ils donnèrent à leur association le nom de Société de tempérance.

« Encouragés par tous les hommes les plus honorables, elles se popularisèrent rapidement, et bientôt chaque ville, en quelques lieux même, chaque quartier, eut sa société de tempérance. En 1835 leur nombre s'éleva aux Etats-Unis à 8,000.

« Les heureux résultats de ces institutions ne se firent pas longtemps attendre.

« En 1829, la quantité de liqueurs fortes consommées à Lynn (New Hampshire) était réduite à 600 gallons, de 6000 qu'elle était auparavant. Les cas d'indigence, de crime, de maladies et de morts prématurées diminuaient dans la même proportion. Dans la ville d'Albany, où sur une population d'environ 25,000 âmes, 336 individus au-dessus de 16 ans, moururent du choléra en 1832, il n'y eut que 2 décès sur 5000 membres de la société de tempérance. La même année 500 navires de commerce parcouraient les mers sans avoir à bord, de boissons fortes, et le commerce américain et anglais est si convaincu que cet usage diminue les sinistres dont s'afflige la navigation, que toutes les compagnies d'assurances de New-York et d'Angleterre se sont engagées à une remise de p. 5 c. sur la prime, à l'égard des navires qui mettraient à la voile sans prendre à bord du rhum, gin, whiskey, etc.

« Le nombre des sociétés de tempérance établies en Angleterre s'élève à 500, en France il n'en existe qu'une seule, c'est celle que M. le conseiller Du Trône a fondé dans la ville d'Amiens. En Belgique il n'en existe aucune; au contraire, loin de prendre des mesures pour diminuer l'ivrognerie, on n'a travaillé jusqu'à ce jour qu'à l'augmenter. Il y a quelques années nos législateurs ont malheureusement imposé au pays une loi, dont les résultats se feront encore longtemps sentir. Cette loi, faite dans le but de favoriser l'agriculture, a tellement diminué l'impôt sur le genièvre et les autres boissons fortes, que l'ivrognerie, la paresse et tous les vices qui s'en suivent ont pris une extension considérable. Le chiffre de la criminalité est là pour l'attester. En 1832, le nombre des coups et blessures était en Belgique de 4456; en 1833 il s'éleva à 4698, et en 1834 il atteignit le chiffre de 6051. Cette augmentation correspond à la promulgation de la loi sur les distilleries qui a eu lieu vers le milieu de 1833. Depuis 1833 le nombre des militaires condamnés par le conseil de guerre de Liège, pour crimes et délits commis pendant l'ivresse, est doublé.

« Ces faits ne sont pas les seuls qui démontrent l'influence du bas prix du genièvre sur la classe inférieure de la société, nous pourrions en citer beaucoup d'autres non moins authentiques; mais ceux que nous avons cités suffisent pour suggérer bien des réflexions et pour nous autoriser à adresser à nos législateurs ces paroles que la société américaine a plus d'une fois fait retentir: « Vous bâtissez des prisons et vous accordez des licences pour le commerce qui les produit! vous fondez des hôpitaux d'aliénés, et c'est vous mêmes qui vous chargez de les peupler! vous frappez les assassins et le commerce qui fait les assassins fleurit à l'ombre protectrice de vos lois! »

« Les journaux anglais continuent à être sans intérêt quant aux nouvelles de l'intérieur; ceux du 6 octobre nous apportent seulement des nouvelles de Portugal qui sont jusqu'au 29 septembre. La tranquillité y était rétablie; les

Cortès avaient commencé la discussion du projet de révision de la constitution. (Voir la rubrique.)

M. le chevalier Cibrario, secrétaire du comité historique de Sardaigne, ayant proposé à la commission royale d'histoire de Belgique, l'échange réciproque de leurs publications, M. le ministre de l'intérieur vient d'autoriser cette permutation si honorable et si utile.

« Le nombre des étrangers qui ont visité Spa pendant la dernière saison est de 2388.

« M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux gouverneurs des provinces une circulaire qui lui assure la reconnaissance des artistes et des patriotes. Elle tend à empêcher que les monuments historiques puissent être restaurés, sans l'approbation préalable du gouvernement qui ne la délivrera que sur l'examen des plans. Les communes devront également fournir la preuve qu'elles ne se trouveront pas arrêtées dans les travaux, faute de ressources suffisantes.

« On lit dans la correspondance privée, adressée de Liège à l'Observateur:

« L'évêque de Liège vient d'aller inaugurer une deuxième succursale du séminaire; celle-ci est située à St. Roch dans les Ardennes, à quelques lieues de Liège. Il paraît que c'est pour donner aux habitants du Luxembourg et peut-être de la Prusse des facilités qu'ils n'avaient pas antérieurement que ce second petit séminaire a été établi.

« Où la concurrence ne va-t-elle pas se nicher? La grotte de Remouchamps, après avoir eu pendant dix ans le monopole des visites des artistes et des curieux, craint aujourd'hui de se voir effacée par une caverne rivale découverte à Tilff, et dont les jours aux se sont occupés dans le temps. Celui qui exploite la belle grotte supplante vient d'imaginer un moyen de lui rendre la vogue qu'elle est menacée de perdre; il se propose d'y placer un millier de becs pour l'illuminer au gaz portatif, et de donner à jours et heures déterminées, le spectacle nouveau à coup sûr, d'une grotte parfaitement éclairée, quoique située dans les profondeurs de la montagne. L'établissement de quelques centaines de pieds de tuyaux n'est pas une chose si coûteuse que ce plan soit une idée folle, et la chose serait tellement extraordinaire qu'elle ne manquerait pas de fixer l'attention publique; quoi qu'il en soit, ce n'est qu'un projet, et je vous donne cette nouvelle que comme un on dit.

« Je ne sais pas jusqu'à quel point l'on s'intéresse à Bruxelles à la construction de ce malheureux pont de la Boverie, dont l'équilibre a été révoqué en doute avant son achèvement, et que l'on ne peut traverser qu'à pied en se faisant très léger. En tout cas, voici ce qui en est: les tribunaux sont saisis d'une contestation entre les concessionnaires et le gouvernement; celui-ci veut forcer les premiers à démolir et à reconstruire convenablement le pont. Un avocat distingué du barreau de Bruxelles doit se rendre un de ces jours à cette fin. En attendant, les entrepreneurs font ce qu'ils peuvent pour soutenir l'arche qui s'est affaissée, et pour retarder autant que possible, par un nouveau cintrage, la chute qu'il paraît impossible d'empêcher.

« La fabrication des armes n'est point encore sortie de l'engourdissement dans lequel l'ont jetés les réactions financières qui ont pris naissance aux Etats Unis; plusieurs ateliers ont dû renvoyer une partie de leurs ouvriers; les autres se soutiennent par une commande considérable de fusils de rempart faite par le gouvernement russe, et qui est venue fort à propos soutenir cette industrie.

« Nous le disons sans détour, on est injuste à l'égard de la ville de Verviers. Depuis plus d'un an, on nous fait espérer que les travaux du chemin de fer sont sur le point d'être commencés sur la section entre notre ville et Liège, et il n'en est rien. On a beau représenter que cette section est infiniment plus difficile que les autres à exécuter, que les ouvrages d'art et les expropriations y présentent beaucoup plus d'obstacles qu'ailleurs, rien ne fait. On semble ne faire aucune attention aux justes plaintes qui se font entendre, on paraît évidemment se moquer des intérêts d'une ville qui a certes des droits incontestables d'être traitée plus équitablement.

« Nous avons plusieurs reprises engagé le gouvernement à traiter avec les propriétaires pour l'achat des terrains que le rail-way doit parcourir, afin que quand il s'agira de commencer les travaux, des contestations ne viennent pas s'y opposer en nécessitant des expropriations forcées; eh bien, à l'heure qu'il est, rien ou presque rien n'a été fait à cette fin; la plupart des propriétaires sont encore à attendre les propositions officielles d'arrangement, et néanmoins, on le sait, les arrangements de ce genre ne se font ordinairement pas vite ni aisément.

« Cet état de choses est on ne peut plus fâcheux pour notre ville. Nous ne concevons pas que le gouvernement n'y ait pas égard, et semble même ne pas y penser. (Nouvel. de Verviers.)

« On lit dans l'Emancipation:

« Il paraît que nous aurons encore cette année notre compatriote Batta. Il doit se faire entendre ici, puis dans sa ville natale, Maestricht, et enfin en Hollande. Voici comment un journal français la *Gazette*, nous informe de cet événement si heureux pour nos dilettanti:

« Notre célèbre violoncelliste A. Batta, vient de partir pour la Belgique, où il doit se faire entendre dans plusieurs solennités musicales. Nous pouvons lui prédire de brillants succès, nous qui avons connu les merveilles de son jeu, tout à la fois si hardi, si large, et si pur; nous qui savons à quelle puissance, il a élevé cet instrument dont il a fait une langue si expressive et si animée.

« A. Batta nous sera, dit-on, rendu cet hiver; il reviendra chargé de nouveaux lauriers dans ce Paris, où tant d'applaudissements l'attendent, et où il a acquis à 20 ans, la réputation de premier violoncelliste de l'Europe.

« La loi du 13 brumaire an VII, titre 2, assujettissant au droit du timbre toutes pétitions présentées aux autorités, le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères fait connaître, de nouveau, qu'il ne sera donné aucune suite aux pétitions qui lui seront adressées sur papiers non timbrés.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 3^e représentation du 2^e mois d'abonnement, première représentation du **DEMON DE LA NUIT**, vaudeville nouveau en deux actes, par Bayard. — Première représentation de la reprise de la **FIANCEE**, opéra comique en trois actes, musique d'Auber. On commencera à 6 heures.

Au 1^{er} jour, le **POSTILLON DE LONGJUMEAU**.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 7 OCTOBRE.

Naisances: 3 garçons, 3 filles.
Décès: 2 garçons, 2 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Jean Baptiste Joseph Letanic, âgé de 23 ans, milicien à la 8^e compagnie des sapeurs mineurs. — Ch. Joseph Dewilliaort, âgé de 29 ans, maréchal des logis au 3^e régiment d'artillerie. — Jeanne Josephine Lascau, âgée de 38 ans, revendeuse, devant les Ecoles. — Elisabeth Ledent, âgée de 53 ans, blanchisseuse, rue Saucy, veuve d'Ant. Hinguet. — Math. Riga, âgé de 53 ans, horticulneur, rue St-Nicolas en Clair, époux d'Id. Debraime.

AVIS.

Le collège des bourgmestre et échevins invite les personnes indiquées ci-après à se présenter le plutôt possible au bureau militaire à l'hôtel-de-ville pour une affaire administrative qui les intéresse.

- A Liège, le 6 octobre 1837.
- Harzé, Jean Walthère, né à Liège, soldat à la 1^{re} compagnie du dépôt du 1^{er} régiment d'infanterie en congé.
- Maître-Jean, Philippe, né à Chaudfontaine, soldat à la 1^{re} compagnie du dépôt du 2^{me} régiment de chasseurs à pied.
- Mahoux, Félix Joseph, né à Namur, canonnier de la 2^{me} classe à la 14^{me} batterie montée du 3^{me} régiment d'artillerie en congé.

ANNONCES.

Mlles. CHARLIER, SOEURS,

Rue Pont d'Ile, n. 830, demandent une **DEMOISELLE AU FAIT DU COMMERCE DE NOUVEAUTÉS**, et des **DEMOISELLES** sachant travailler en **MODES**. 1831

UN BON OUVRIER CONFISEUR et **UN BON PATISSIER** peuvent se présenter chez Ch. STADELMAIER, coin du Pont d'Ile, à Liège. 1833

VENTE CONSIDERABLE

DE PEUPLIERS DE CANADA.

Le **LUNDI 16 OCTOBRE 1837**, à dix heures avant-midi, M. **CAPITAINE** fera **VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES** et à **CRÉDIT**, une **GRANDE QUANTITE DE BEAUX PEUPLIERS DU CANADA**, propres à tout usage, bois de construction pour les chemins de fer, planches, etc., sur ses propriétés situées à **CUTTECOYEN**, près de Looz, contre le pavé de St-Trond à Liège par Tongres. 1832

ON DEMANDE, POUR LA PARTIE DES ARMES, UN VOYAGEUR EXPERIMENTE.

S'adresser au n. 32, quai de la Sauvenière. 1808

VENTE DIMMEUBLES, SITUÉS A ENGIS.

LIBRES DE CHARGE, SANS FACULTÉ DE SURENCHERIR.

Le **JEUDI 26 octobre 1837**, à deux heures, en l'étude et par le ministère de maître **HOUBAER**, notaire à S-raing, il sera procédé à l'adjudication publique d'une **BELLE ET VASTE MAISON** avec cour, four et fournil, écurie, remise, grange, pompes et un beau jardin, formant un ensemble, situés à Engis. — Cette belle propriété récemment bâtie en pierres de taille et briques et couverte en ardoises, propre par son étendue et ses aisances à différents genres de commerce, réunit de beaux salons, cinq caves et de vastes greniers, sa façade qui donne sur la grande route de Liège à Huy a une très grande étendue.

La vente aura lieu d'abord en détail comme suit:

- 1^o. La maison avec cour, four et fournil, l'écurie et un jardin.
 - 2^o. La superbe grange et autres bâtimens, lesquels peuvent sans grands frais être convertis en une habitation très agréable.
 - 3^o. Et un autre jardin et verger de 41 ares, entourés de murs garnis d'arbres fruitiers.
- Après la vente en détail on exposera la masse. S'adresser pour voir les immeubles, à M. Wilmotte, rentier à Engis, et pour connaître les conditions de la vente audit notaire **HOUBAER**. 1805

AVIS.

L'ADJUDICATION de la fourniture des **FOURAGES** nécessaires aux chevaux de l'armée, dans les provinces du Brabant, Flandre Orientale, Flandre Occidentale, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg, pendant l'année 1838, n'ayant pas été confirmée, il y sera procédé le 11 octobre prochain, au Ministère de la guerre à Bruxelles.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra être pris connaissance. Liège, le 21 septembre 1837.

ADJUDICATION PUBLIQUE.

Le 26 OCTOBRE 1837, à 2 heures précises de relevée,

Chez M. Jean **LEERS** à **BERNEAU**,

IL SERA VENDU AUX ENCHERES PUBLIQUES,

Par le ministère du notaire **LEROUX**,

LES PIÈCES DE FONDS RURAUX

ET CAPITAUX,

DONT LA DÉSIGNATION SUIT;

Appartenant à la succession de **Mme. V^e DODÉMONT**, DE VISÉ:

- 1^o UN ENCLOS, mesurant 3 hectares 5 ares, nommé l'enclos de Requilé, situé sur les communes de Berneau et Bombaye, tenu en location par M. Grosjean.
- 2^o UNE PIÈCE DE TERRE à Fouron-le Comte, contenant 26 ares 15 cent., tenue en location par Catherine Maître.
- 3^o UNE PRAIRIE de 17 ares 43 cent., sise à Berneau, tenue par la même.
- 4^o UNE TERRE de 49 ares 3 cent., située au bois Massart, commune de Bombaye, tenue en location par M. Bastin, de Crouwez.
- 5^o UN CAPITAL de 3899 francs 83 centimes, 116 f. 69 centimes de rente, due par la commune de Trembleur.
- 6^o Un idem de 850 frs. 90 c., 34 f. 3 c. de rente, dû par Simon Van Aubel, de Mouloud.
- 7^o Un idem de 850 frs. 90 c., 34 f. 3 c. de rente, dû par M. Grosjean, de Berneau. 1829

L'ADJUDICATION PUBLIQUE

DE LA

BELLE MAISON

Avec remise, grange, brasserie, jardin et dépendances, située à **VISÉ**, rue Basse, occupée par M. **RUTMAN**, qui avait été annoncée pour le 17 juillet dernier, et qui n'a point été confirmée, aura lieu de nouveau le **JEUDI 19 octobre 1837**, 10 heures du matin, chez M. Lonhienne à l'Hôtel du Lièvre, à Visé.

S'adresser au notaire **LEROUX**, à Visé, pour voir le cahier des charges. 1830

PROVINCE DE LIÈGE,

TRAVAUX PUBLICS.

Avis. — **MARDI, 17 OCTOBRE 1837**, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera PROCÉDE pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous approbation de l'autorité supérieure, à l'ADJUDICATION PUBLIQUE par soumission et aux enchères:

- 1^o Des travaux à faire pour la construction de la partie de la route d'Aywaille à Bastogne par Harzé Werbaumont en deux lots.
- 2^o Idem, pour l'abaissement d'une partie de l'embranchement de Battice à Theux, à l'endroit dit la Grappe à l'entrée de Holimont du côté de Dison, les travaux ne commenceront qu'au 1^{er} mars 1838.

On peut prendre connaissance des devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux des commissaires d'arrondissement. A Liège, le 2 octobre 1837.

On DEMANDE des **APPRENTIS**; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE

DE **M. BOTOT**,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions, et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, elles les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquels elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très agréable pour le bain.

LE SEUL DÉPOT pour Liège, est chez **GILLON-NOSSANT**, rue du Pont d'Ile, n. 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de **M. BOTOT**, ayant donné lieu à des contrefaçons, M. BOTOT, pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots **EAU DE BOTOT**, et sa signature, est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n. 32, rue du Pont d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de **CHOCOLAT**, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Safran, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, d'avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac. Prix: 2 frs. la boîte au dépôt, chez M. **DAVREUX**, pharmacien, place du marché, n. 9, où l'on trouve également les **PILULES ÉCOSSAISES** purgatives d'ANDERSON, à 1. 60 c. la boîte, avec l'instruction. 1796

VILLE DE LIÈGE.

Une place d'instituteur et une place de sous-maître sont vacantes dans les écoles primaires de la ville. Ceux qui se croient des titres pour obtenir ces emplois sont invités à remettre leur demande au secrétaire de l'hôtel-de-ville, au plus tard dans le délai de huit jours. Liège le 9 octobre 1837. Louis **JAMME**.

VILLE DE LIÈGE.

Académie de peinture, sculpture, etc.

Le collège des bourgmestre et échevins informe que l'installation de l'Académie aura lieu le 18 octobre et l'ouverture des cours le 23, et que les parens qui veulent faire suivre à leurs enfans les cours de principes de dessin, de dessin d'après l'antique, de sculpture, d'architecture, de ciselerie et de gravure en feu sur métaux, peuvent se présenter, pour l'inscription, à l'hôtel-de-ville, dans l'ancienne salle du conseil à partir du dix jusqu'au 18 octobre de 9 à 11 heures du matin.

Il devra être fourni pour chaque enfant un certificat d'âge délivré par le commissaire de police, ainsi qu'un certificat de vaccination.

Tous les cours sont gratuits.

Liège, le 9 octobre 1837.

Le président, Louis **JAMME**.

BOURSES.

PARIS, le 7 OCTOBRE.

Cinq pour cent.	108 70	Esp. D. diff. s. int.	110 1/2
Trois pour cent.	80 05	D. pas. s. int.	110 1/2
Act. de la B. de Fr.	500 00	Belgic. Empr. 1832	115 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 20	Banque de Belg.	1455 00
Esp. Ardoin 1834.	20 58		

LONDRES, le 6 OCTOBRE.

3 ^e consolidés.	91 1/4	Espagne. Cortés.	20 1/4
Bel. m. 1832 C. D.	110 1/2	Dilérées.	110 1/2
Holl. Dette active.	53 1/2	Passives.	110 1/2
Portugais, 5 p. c.	39 1/2	Russie.	110 1/2
Id. 3 p. c.	25 1/2	Brasil. Empr. 1834.	110 1/2

AMSTERDAM, le 6 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	101 1/2	Inscr. au gr. livre.	67 7/8
Dito 2 1/2.	52 1/8	Certifi. à Amst.	97 1/2
Dilérée.	110 1/2	Pologne. L. fl. 500f.	110 1/2
Billet de change.	22 9/16	Lots de Rd. 50 E.	110 1/2
Syndic. d'amort.	93 15/16	Espagne. E. Ard.	18 1/2
3 1/2.	76 1/4	Dito gr.	17 3/4
Soc. de comm. P.-B.	160 1/2	Dette différ. anc.	110 1/2
nouvelle.	110 1/2	nouv.	110 1/2
Russie, H. et C. 5	104 3/8	passive.	110 1/2
1829, 5	104 5/8	Autriche. Métal. 5.	100 1/2

ANVERS, le 7 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	91 3/4
Det. différ.	46 1/2	STAT-BO. Lev. 1832.	100 1/2
Emp. de 4 ^e mill.	101 3/4	à An. 1833.	98 1/2
HOLL. Dette active.	97 1/2		
Rente remboursab.	97 1/2		
Autriche. Métal.	104 1/2		

CHANGES.

Amst., c. jours.	38 ar.
Rotterd., idem.	38 ar.
Paris, idem.	118 ar.
2 mois.	58 ar.
3 mois.	47 1/2 ar.
4 mois.	47 1/2 ar.
5 mois.	35 9/16 ar.
6 mois.	35 9/16 ar.
Bruxelles et Gand.	114 ar.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 OCTOBRE 1837.

L'active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour, par suite de 38 0/0 de hausse à Londres. Ardoin ouvert 18 1/2 et fermé 18 1/8 argent au comptant.

Primes à un mois 20 1/4 dont 1 0/0 cours.

Banque Commerciale d'Anvers 107 3/8 argent.

On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, le 8 OCTOBRE. (2 heures du soir.)

FONDS PUBLICS		ACTIONS.	
Emp. Rots. 5 p. c.	101 5/8	Soc. génér. en fl.	786
3 m. 4 p. c.	92 3/4	ém. de Paris.	1650
Espagne D. active.	18 1/8	Société de Com.	139 3/4
fin cour.	18 1/8	Banque de Belg.	142 1/2
diff. 1830.	—	Société nationale.	126 1/2
1835.	—	Mutualité industr.	112 1/2
Det. pass.	—	Actions réunies.	102 1/2

VIENNE, le 26 SEPTEMBRE.

Métalliques, 105 1/8. — Actions de la Banque, 1387 1/2.

Imprimerie de J.-Ble. NOSSANT, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.